

Mercredi 16 Mai

Année 1827. — N^o. 11



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 par trimestre, pour Liège, et de 5 flor 67 cts. franco, pour les autres villes du royaume.



On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.

Mathieu Laensberg

GAZETTE DE LIEGE.



ANGLETERRE.

Londres, le 11 mai. — Les principaux habitants de Liverpool se sont réunis, mercredi dernier, à l'hôtel-de-ville, pour délibérer sur une adresse de félicitation au roi relativement à la formation du nouveau ministère. L'adresse a été adoptée à la presque unanimité, et on a nommé une députation pour la porter au pied du trône. Le duc de Dalmatie, fils du maréchal Soult, qui se trouve en Angleterre depuis quelque temps était présent à cette réunion, et a paru y prendre beaucoup d'intérêt.

— Le discours de M. Huskisson sur la motion du général Gascoyne, à l'occasion de l'état de détresse où devait se trouver la marine marchande d'Angleterre, est un morceau du plus haut intérêt; mais son étendue ne nous permet d'en donner ici qu'un simple extrait.

L'orateur rappelle à la chambre qu'on l'avait attaqué dans un autre lieu comme visionnaire. Il repousse, au milieu des applaudissements, diverses assertions. Il fait remarquer à la chambre que la conduite des armateurs ressemble beaucoup à celle des fabricants de soieries qui, l'année dernière, ont soutenu qu'ils seraient tous ruinés, que 500,000 ouvriers mourraient de faim; qu'enfin selon eux, les mesures adoptées par rapport aux soieries devaient produire les résultats les plus horribles. Eh bien! qu'est-il arrivé? que toutes ces assertions ont été démontrées ridicules; car, dans ce moment, le commerce des soieries est le commerce qui se trouve dans le meilleur état. (Grands applaudissements). La concurrence des étrangers a forcé les fabricants anglais à faire tant d'efforts, que la confection des soieries a fait plus de progrès depuis un an qu'elle n'en avait fait pendant le siècle précédent. Nous exportons maintenant des soieries en France, et même j'ai entendu dire qu'il y a des fabricants qui font de ces mouchoirs connus sous le nom de *bandana* pour les exporter dans l'Inde.

Le tonnage des navires anglais, entrés dans les ports britanniques pendant l'année 1826, était de 2,473,000 tonneaux; depuis 1814, aucune année n'a présenté un résultat si avantageux. Depuis 1814, il y a eu quatre années où le tonnage des navires étrangers entrés dans les ports britanniques a excédé chaque année, le tonnage des navires étrangers entrés dans les ports anglais pendant 1826, année où le système de réciprocité a été en vigueur.

Un quart des navires étrangers, faisant le commerce avec l'Angleterre, est composé de navires au-dessous de 50 tonneaux. Le commerce d'œufs, de volaille, de fruits, de beurre et de légumes emploie un grand nombre de ces petits navires. Soixante-cinq millions d'œufs ont été importés l'année dernière: les droits payés pour ces œufs montaient à 22,000 liv. ster.

L'importation des os, pour faire de l'engrais, occupe 40,000 tonneaux, mais ce sont tous de petits navires. Ce n'est pas la ce que le commerce d'Angleterre doit craindre. Ce n'est pas dans une navigation semblable qu'on peut trouver une pépinière de marins. C'est dans les voyages de long cours que les marins se recrutent. En 1814, le tonnage des navires anglais employés dans le commerce des pays étrangers hors de l'Europe, était de 535,000 tonneaux; en 1826 il était de 373,000 tonneaux. Le tonnage étranger, celui des Etats-Unis excepté, n'avait pas augmenté du tout.

Arrivant ensuite au commerce des colonies, M. Huskisson déclare que quoiqu'il ait ouvert ce commerce aux étrangers, il n'a pas fait tort au commerce de la Grande-Bretagne. Le tonnage des navires britanniques employés dans le commerce des colonies pendant l'année dernière excédait celui d'une année quelconque depuis la paix.

Le commerce avec les colonies sur le continent de l'Amérique septentrionale s'est accru d'une manière prodigieuse: à la paix il employait que 15,000 tonneaux, maintenant il emploie 397,000 tonneaux. Le commerce avec les Indes Orientales a monté de 72,000 à 72,000 tonneaux; celui avec la côte d'Afrique a monté de 9,000 à 26,000 tonneaux. La pêche de la baleine n'emploie pas autant de navires qu'autrefois; le tonnage, au lieu de monter à 155,000 tonneaux, n'est que de 40 à 50,000.

Chaque nation maintenant fait la pêche de la baleine; de plus on n'est plus aussi recherchée depuis qu'on emploie le gaz pour l'éclairage. M. Huskisson entre ensuite dans quelques détails relativement à l'importation. En 1784 on a importé en Angleterre des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale,

700 voies de bois; en 1825 on a importé des mêmes colonies 407,000 voies; en 1784 on a importé de la Baltique 108,000 voies; en 1825 on a importé 272,000 voies. (La suite à demain.)

On sait que le discours de l'honorable M. Huskisson a produit une impression telle, sur l'assemblée, que le général Gascoyne a cru devoir retirer sa motion.

— Une pétition signée par 7000 protestans, de Dublin, a été présentée à la chambre des pairs, elle demande que l'association des catholiques soit détruite, et qu'il ne leur soit point fait de nouvelles concessions.

— Dans la séance du 10, à la chambre des pairs, lord Ellenborough a demandé, si le gouvernement ne se proposait pas de soumettre au parlement des documents officiels sur l'état des affaires en Portugal. A quoi le ministère a répondu négativement. Des négociations d'une haute importance occupent à ce sujet la diplomatie, mais elles ne peuvent encore être communiquées au public.

Le duc de Newcastle et lord Teyham, ont présenté, dans la même séance, plusieurs pétitions contre les altérations proposées dans les lois sur les céréales. Ces deux membres ont attaqué vivement le nouveau ministère en déclarant qu'il ne leur inspirait aucune confiance. Lord Ellenborough a tenu le même langage.

FRANCE.

Paris, le 11 mai. — On assure que le ministère qui a licencié la garde nationale va changer l'organisation et la résidence des écoles de droit et de médecine de Paris. Cette dernière serait, dit-on, transférée à Tours.

— M. Fouquier-Long, rapporteur de la commission du budget à la chambre des députés, a eu la parole dans la séance du 11. On s'attendait à un résumé de la discussion, M. Fouquier-Long a fait à la chambre un nouveau rapport qui change complètement le budget. Ce fait a paru assez grave pour faire ajourner la discussion à lundi.

— Le marquis de Chaves est arrivé à Bayonne le 3 mai avec son épouse, un aide-de-camp et trois domestiques, tous à cheval. A peine a-t-il eu mis pied à terre, qu'il s'est acheté un chapeau de maréchal de France, s'est revêtu de l'uniforme de ses grade et a pris les décorations de plusieurs ordres et deux grands cordons dont l'un est, dit-il, le grand cordon de Saint Louis. Il a parcouru la ville à cheval, toujours en grand costume, avec des bas de soie noire, des sonliers de buffe et des éperons, accompagné de Mine la marquise, également à cheval. Toute la ville a été sur pied pour voir ce spectacle grotesque.

— On mande de Berlin que le mariage de Mlle Sontag avec un ambassadeur étranger éprouve des obstacles; on dit que l'ambassadeur, s'étant adressé au grand maréchal de Prusse pour savoir si son épouse serait reçue à la cour, ce dernier lui répondit qu'elle ne pourrait l'être qu'autant qu'elle l'aurait été préalablement à celle de son souverain; l'ambassadeur s'étant alors adressé à sa propre cour à ce sujet, sa demande n'a pas été accueillie. On croit qu'il renoncera à sa place plutôt que d'abandonner son projet.

— On écrit de Berlin, 2 mai: « On dit ici dans les cercles où l'on s'occupe de politique, que la mesure de mettre sur le même pied la législation des provinces du Rhin avec celle du reste de la monarchie, doit nécessairement précéder celles qui auraient pour objet de donner une constitution générale à tout le royaume. On ajoute qu'il a déjà été communiqué à ce sujet, aux dernières assemblées provinciales des états, différentes vues du gouvernement qui ont été accueillies avec une approbation générale. »
(Journal des Débats.)

— Des lettres de Lima, du mois de décembre, font connaître que l'acceptation de la constitution du Pérou a produit un bon effet. On la regarde comme bien supérieure à celles de Bolivie. « Déjà, écrit-on, les autorités sont généralement respectées, la tranquillité bien établie, et le bonheur (autant que j'ai pu en juger) généralement répandu parmi toutes les classes de la société; seulement le commerce est stagnant et l'argent est rare, ce qui fait que, suivant une expression mercantile, on dit que le temps est dur. »

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 15 MAI.

Le dernier envoi de secours recueillis dans la province de Liège, pour les nécessiteux de Groningue, d'Overysse et de la Frise, consistait en 261 aunes de drap, et 613 paires de bas de la Frise, dont les noms n'ont point été publiés jusqu'ici, se trouvent la comtesse Emerance de Liedekerke, pour 50 florins; le comte de C..., pour 30 florins; M. Ferdinand Desoer, pour 30 florins; M. John Cokeril, pour 125 paires de bas de la Frise; M. Frédéric Braconnier, pour 125 paires de bas de la Frise. On se rappelle que M. Braconnier a fait distribuer cet hiver aux pauvres de Liège un grand nombre de bas de la Frise et de Tilleur une quantité considérable de chauffage.

Voici le relevé général des souscriptions de la province de Groningue et des donateurs de ces produits des collectes, dons et envois de Liège envoyés à MM. les gouverneurs de la Frise et d'Overysse, pour les nécessiteux lors de l'épidémie :

Argent, 6,213 florins. — Drap, 627 aunes 60 p. — Cuir, 23 paires de souliers, 20. — Habillemens d'hommes : habits, 496; pantalons, 501. — Habillemens de femmes : saquins, 123; jupes, 116. — Paires de bas ou chaussettes, 663. — Couvertures en laine, 5.

Le roi a fait diverses nominations d'officiers de l'armée à des places de receveurs de contributions directes et des accises. M. van Rooyen, major de place à Maestricht, passe à Huy, en sa qualité de commandant.

— Une lettre de Corfou, du 18 avril, confirme mais sans indication de date, la levée du siège d'Athènes à la suite d'une victoire de Karaïskaki.

— Depuis la réponse négative du reis-effendi aux ambassadeurs européens, au sujet de la Grèce; les nouvelles de Constantinople ne portent rien sur la suite des négociations. Quelques vaisseaux grecs se sont montrés aux Dardanelles.

— Le roi de Bavière, peu de temps avant son départ pour Rome, a assisté à la pose de la première pierre d'un temple élevé pour la communion réformée.

— Nous avons reçu une dernière réponse de M. le docteur de Lavacherie à M. le professeur Fohmann, son étendue ne nous permet pas de l'insérer aujourd'hui.

Tout partisans que nous sommes des discussions publiques, on doit sentir pourtant que celle qui s'est élevée dans notre journal entre MM. de Lavacherie et Fohmann, est suffisamment éclairée, et ne peut toujours durer. M. Fohmann, en sa qualité de défenseur, pourra user, s'il le juge à propos, de la faculté de parler le dernier. Mais nous espérons bien qu'après cette réponse, la discussion, si tant est qu'elle continue, ira se placer sur un autre terrain.

ÉLECTIONS AUX ÉTATS PROVINCIAUX.

Des soixante-trois membres dont se composent nos états provinciaux, vingt et un cessent leurs fonctions dans six semaines, et c'est déjà dans quinze jours que l'on doit s'occuper de leur renouvellement.

Rappelons en peu de mots le mécanisme de cette opération.

Dans les campagnes, ceux qui paient 12 florins de contributions directes et ont vingt-trois ans accomplis ont droit de voter, et pour cela on les appelle des *ayant-droit de voter*.

Les *ayant-droit de voter* nomment des *électeurs* parmi les habitants qui paient 75 florins de contributions directes. Cette opération doit se faire dans la première quinzaine de mai, et doit être présentement achevée, si le règlement a été strictement observé.

Les *électeurs* nommés par les *ayant-droit*, choisissent les *délégués de l'ordre des campagnes* aux états provinciaux.

Dans les villes, les *ayant-droit de voter* nomment des *électeurs*, les *électeurs* nomment les *conseillers de régence*, et les *conseillers de régence* choisissent les *délégués de l'ordre des villes* aux états provinciaux.

Reste une classe de citoyens privilégiés dont les membres choisissent directement leurs *délégués* aux états provinciaux. Cette classe de citoyens privilégiés s'appelle *ordre équestre*.

Ainsi trois ordres d'habitans, et par suite trois ordres de mandataires.

La triple opération des élections a lieu simultanément de deux ans en deux ans, le premier du mois de juin, si ce n'est pas un dimanche ou un jour de fête.

Pour faire sentir la nécessité d'envoyer de bons mandataires aux états provinciaux, il suffit d'indiquer succinctement les attributions importantes qui leur sont confiées.

Les états provinciaux nomment les députés aux états-généraux.

Ils nomment les candidats parmi lesquels doivent être choisis les membres de toutes les cours de justice du royaume.

Ils proposent et dirigent tous les travaux d'utilité publique : tels que routes, canaux, et autres établissemens publics quelconques à créer aux frais de la province.

Ils délibèrent sur la création de nouvelles taxes municipales.

Ils répartissent entre les communes le contingent assigné dans la province dans la contribution directe.

Ils règlent l'exécution des lois relatives à l'instruction publique, à la protection des cultes, à l'encouragement de toutes les industries, etc.

Enfin ils font eux-mêmes des règlements, auxquels sont soumis tous les habitans de la province, en tant que ces règlements ne sont pas contraires aux lois générales.

En voilà assez pour faire voir tous les avantages qui peuvent résulter pour les provinces de la nomination de bons députés aux États provinciaux. *Ch. Rogier.*

LETRES SUR LES RÉVOLUTIONS DU GLOBE.

Par M. Bertrand, ancien élève de l'école polytechnique, 2^e édition.

M. Bertrand, l'un des rédacteurs distingués du *Globe*, a fort peu mis du sien dans ce livre, à son dire même son rôle s'y borne presque partout, à exposer les idées de MM. Cuvier, Geoffroid St.-Hilaire, et Cordier. Les personnes, qui n'ont que quelques heures à consacrer à l'étude de la géologie, et qui pourtant veulent connaître les résultats curieux auxquels ont conduit les travaux des naturalistes célèbres que nous venons de citer, ne saurait mieux faire que de lire l'ouvrage de M. Bertrand, écrit dans le style le plus clair et le plus élégant, et avec un rare talent d'analyse. Nous allons essayer d'en donner ici une idée générale.

Dans un chapitre d'introduction, l'auteur expose très succinctement, les divers systèmes hasardés depuis deux siècles pour rendre raison de l'origine de notre globe et des révolutions qu'il a subies :

Aux Monades Leibnitz dictés ses volontés,
Buffon prescrit des lois aux soleils encrouvés,
Chacun dans son roman prolixement radote,
Et de ces romans-là, nul ne vaut Don Quichotte.

Aussi ne dirons-nous qu'un mot de celui de Maillet, le plus bizarre de tous; il assure, entre autres choses, que nos premiers ancêtres furent des poissons, puis des amphibiens, puis des animaux tout à fait terrestres, desquels enfin, il advint des hommes. Au demeurant, un savant naturaliste de nos jours, M. de Lamarck, ne nous accorde pas une plus noble origine.

La construction générale de la planète que nous habitons occupe ensuite M. Bertrand. La terre a trois mille lieues dans sa plus grande épaisseur, tandis que les plus hautes montagnes ne s'élèvent guères qu'à deux lieues au-dessus du niveau de la mer, et les mines les plus profondes où l'homme soit parvenu n'ont que 1800 pieds, de sorte qu'en réalité, le globe qui nous semble comme hérissé d'aspérités est plus poli qu'une boule de billard.

Les géologues divisent le spéroïde terrestre en deux parties : la masse interne et l'écorce minérale qui l'enveloppe, et qu'on croit d'une épaisseur de 10 à 12 lieues; le poids du globe, constaté par l'astronomie, fait supposer aussi que la masse interne se compose de matières métalliques, tenues en fusion depuis des milliers de siècles par l'action de la chaleur. On est parvenu à l'aide de diverses observations à une connaissance assez exacte de la croute minérale, à plusieurs lieues de profondeur. Les naturalistes y ont encore remarqué deux grandes divisions, le sol primordial, qui recouvre la masse interne et le sol de transport ou de sédiment qui entoure le premier. Le sol primordial est un assemblage de matières dures et pesantes; le *granit* y domine et paraît servir de charpente à l'écorce minérale tout entière. Le sol de sédiment est composé d'élémens amenés par les eaux ou déposés par elles. La partie de la croute minérale qui nous est connue n'a point été formée d'un seul jet, elle est évidemment le résultat d'opérations successives.

Quand on perce un pays de plaine, on rencontre une suite de couches placées les unes au-dessus des autres, dans une situation parallèle. Ces couches ne dépassent point dix pieds de profondeur. Celles de sol primordial ne contiennent que des produits absolument inorganiques. Fait notable, puisqu'il nous apprend que la vie n'a point toujours existé sur ce globe.

Ce n'est que dans les premières couches du sol de sédiment que se rencontrent les traces d'une organisation d'abord extrêmement simple. Plus tard, dans les couches supérieures, se manifestent des coquillages et des débris d'animaux marins. Dès le 16^e siècle, Bernard de Palissy, simple potier de terre à Sainte, mais grand physicien, osa dire que ces coquillages étaient de véritables produits marins, et que la mer avait jadis séjourné sur les continents.

D'autres hommes de génie sont venus, et ont prouvé que le potier avait eu raison contre les docteurs de son tems, et depuis contre Voltaire. Entre les couches marines, il s'en rencontre d'autres formées par l'eau douce, et où reposent des débris d'animaux quadrupèdes et terrestres. L'existence de ces couches, sur chacune desquelles est toujours superposée une couche marine, démontre invinciblement que la mer, après avoir délaissé son ancien lit, pendant une assez longue suite de siècles pour que la vie put s'y produire et s'y développer, est revenue, à divers intervalles, reprendre subitement possession de son ancien empire, et détruire les animaux qui s'y étaient multipliés. Leurs ossements sont comme les médailles qui accusent témoignage de ces vastes et terribles révolutions.

Parmi les os fossiles étudiés jusqu'ici, aucun n'appartient à notre espèce. Il semble donc qu'elle ne fut point contemporaine des êtres dont on a découvert les vestiges. Tout porte à croire cependant que la race humaine fut victime de l'une des dernières grandes catastrophes; mais, depuis ce tems, la masse des eaux n'ayant point changé de place, ses débris gisent encore sous les abîmes de l'Océan.

Après la description de quelques animaux anti-diluviens, dont M. Cuvier est parvenu à reconstruire les squelettes et même à faire l'histoire des mœurs et des habitudes, M. Bertrand passe à l'examen des causes qui peuvent exercer quelque influence sur les péripéties du globe.

Les volcans paraissent avoir leur foyer dans la masse interne. On les considère comme de vastes soupiraux par lesquels quelques parties des matières en fusion dans les entrailles de la terre, s'échappent avec violence et viennent se répandre à la surface du sol. L'identité des produits vomis par les volcans répandus sur les divers points du globe, donne une grande vraisemblance de cette opinion. On croit, avec plus de raison encore, que les tremblemens de terre qui bouleversent quelquefois le sol à des distances considérables, n'ont d'autres causes que les irrptions de volcans souterrains. Toutefois ils n'ont occasionné jusqu'ici que des changemens partiels et locaux.

Le rôle des eaux est plus important : elles couvrent plus des trois quarts du sphéroïde. La profondeur moyenne de l'Océan est d'environ une lieue et demie, de sorte que si on le supposait uniformément répandu sur la superficie de la terre, il la couvrirait toute entière à la hauteur d'une lieue. Deux questions importantes se sont agitées parmi les géologues, à savoir, si la masse des eaux diminue ; sommes nous, au contraire, menacés d'un nouveau déluge ?

Les partisans de la diminution s'étaient de quelques faits ; ils citent Fréjus, Aigues-Mortes et Damiette, jadis ports de mer, aujourd'hui fort éloignés de ses rives. Ces faits prouvent peu de chose pour leur opinion. Ces trois villes sont situées à l'embouchure de trois grands fleuves ; la Loire, le Rhone et le Nil, qui charrient une quantité considérable de sable et de terre qu'ils déposent sur le rivage ; il y a donc tout lieu de penser que la mer ne s'est point retirée pour laisser son lit à sec ; mais bien que ce lit s'est progressivement élevé au-dessus du niveau des eaux.

Les courants d'eau douce portent une si grande quantité de troubles, qu'après un certain laps de temps, le terrain, sur lequel ils coulent, se trouve tellement élevé, que si l'homme ne s'empresse de les contenir entre des digues puissantes, ils débordent sur les lieux avoisinants et changent de cours. Le Pô roule aujourd'hui ses eaux dans un lit plus élevé que le toit des maisons de Ferrare. Dans une position semblable, le Rhin et la Meuse menacent d'envahir les plus riches contrées de la Hollande.

Si rien ne peut légitimer l'opinion des partisans de la diminution des eaux, leur augmentation progressive est plus loin encore d'être établie d'une manière satisfaisante. Il paraît qu'elles sont à-peu-près ce qu'elles ont toujours été, sous le rapport de la quantité.

La marche plus ou moins rapides des terrains d'alluvions, c'est ainsi qu'on nomme les parties de rivage formées par les troubles charriés par les fleuves, fournit un moyen précieux pour arriver d'une manière approximative à l'âge de l'ordre de chose actuel. Il est remarquable que tous les phénomènes naturels, d'accord avec les traditions historiques se réunissent pour ne lui donner que 5 ou 6 mille ans. Ainsi nous sommes jeunes sur ce globe, le flambeau de l'expérience ne brille à nos yeux que depuis un moment, et l'aurore de la civilisation ne fait que de poindre sur l'horizon des destinées humaines.

Une partie des eaux de pluies pénètre dans la croûte minérale, et en sort ensuite à des degrés de chaleur différens, selon leur plus ou moins de rapprochement de la masse interne ; celles qui s'enfoncent à de grandes profondeurs arrivent à la surface du sol à la température de l'eau bouillante : telle est l'origine des eaux thermales.

L'atmosphère affecte une forme sphéroïdale, et entoure le globe à une hauteur que l'on évalue à 12 lieues. Si la chaleur augmente à mesure que l'on s'enfonce dans l'intérieur de la terre, elle diminue, au contraire, très-rapidement à mesure qu'on s'élève dans les régions supérieures. Aussi le sommet des hautes montagnes est-il couvert de neiges éternelles. Dans les jours d'été les plus chauds, elles se fondent et coulent dans des lieux plus bas ; pendant la nuit elles se congèlent et forment d'immenses glaciers sur le flanc des montagnes. Ces glaciers se multiplient à mesure qu'on se rapproche des pôles. Au Spitzberg, les montagnes qui hérissent le pays sont couvertes de glaces depuis leur base jusqu'à leur sommet. Lorsque le soleil les éclaire, elles brillent comme des flammes.

Les pôles sont très-probablement entièrement recouverts d'une couche de glace très-épaisse. Leibnitz et Buffon pensent que les glaces doivent un jour envahir tout le globe ; elles ont il est vrai gagné du terrain, même sous l'équateur. Dans les Alpes, elles ont descendues à 1,500 toises du sol. La raison veut pourtant que l'on considère les choses sous un aspect moins triste. En effet, si les glaces se sont avancées sur divers points, il est prouvé qu'elles ont diminué et même disparu dans quelques contrées.

Signac.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.
M. Vité, auteur des *Barricades*, vient de publier un ouvrage du même genre, sous le titre des *Etats de Blois*. C'est aussi une suite de scènes historiques, où reparaissent les mêmes personnages ; Henri III, les Guise, Catherine de Médicis, Crillon, etc. La vérité qu'on admire dans les *Barricades*, se retrouve dans les *Etats de Blois*, mais sous des couleurs plus poétiques. M. Vité s'est aussi astreint, dans cette composition, à l'observance de l'unité d'action, la seule qu'admette l'école romantique, par raison toute simple, qu'elle est la seule qui ne nuise point à la vraisemblance d'une action dramatique.
En dépit des classiques, le public aime les livres qui l'amuse. Aussi les *Soirées de Neuilly* obtiennent grand succès. Un comique large et franc est le trait principal du talent de M. de Fougerey, c'est ainsi que se fait appeler l'auteur des *Soirées de Neuilly*. On a dit, avec esprit, que ces proverbes étaient des caricatures de Charlet, mais s'il y a du vrai dans Charlet, il y a de l'exagéré, et le genre l'admet. En littérature, c'est autre chose, la vérité devrait toujours l'emporter, et l'exagération est quelquefois le défaut de M. de Fougerey. Nous reviendrons sur les deux ouvrages que nous annonçons.
Ch. Rogée.

COMMERCE.

Un arrêté royal du 5 mai 1827, publié le 11, autorise, moyennant un droit de sortie de 6 pour 100 de la valeur, l'exportation des écorces et du tan aux frontières de terre par les bureaux désignés dans les arrêtés des 15 décembre 1822, et 8 avril 1825. A ces bureaux le même arrêté du 5 de ce mois, ajoute ceux de Hertain et Pont-de-Sambre, province du Hainaut et de Hastier-Lavaux, province de Namur.

Contre l'attente générale, écrit-on de Francfort, notre dernière foire a eu des résultats assez favorables, le commerce des laines a été surtout fort actif.

BOURSE DE PARIS, du 12 mai. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 100 fr. 35 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. on fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 décembre, 70 25. — Action de la banque, 2025 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 00 c. Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'ANVERS du 14 mai.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	pair	A	
Dettes act.	52 1/2	Londres	12 05		11 95
Différée		Paris	47 5 1/2	P	46 13 1/2
Obl. du S.		Francf.	35 1/2		35 1/4
Act. S. C.	88	Hamb.	34 1/2		34 1/2 A

PRIX DES GRAINS A LIÈGE DU 14 MAI.

La rasière de froment, récolte de 1826, prix moyen. fl. 7 19 c.
Id. de seigle, " " " " fl. 5 86 c.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Pierre Jacques Jouans, maître fondeur en cuivre, tendant à être autorisé à établir dans la maison n. 243, rue Hors-Château, une petite fonderie en cuivre d'un creuset ou de deux.

Vu l'article 4 de l'arrêté royal du 31 janvier 1814, relatif à l'information de commodo et incommodo. ARRÊTÉ :

La demande du sieur Jouans, ci-dessus analysée, sera publiée et affichée pendant quinze jours consécutifs, pour que les personnes qui croient avoir des motifs à faire valoir contre l'établissement projeté aient à les remettre au secrétaire de la régence dans le délai ci-dessus.

A l'Hôtel de Ville, le 11 mai 1827.
Le Bourgmestre, le chev. DE MELOTTE D'ENVOZ.
Par la régence. Le secrétaire, SOLEURE.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente au Bureau de cette Feuille :

Histoire de la révolution française, par Thiers et Bodin. — Histoire des révolutions politiques et littéraires de l'Europe, pendant le 18^e siècle, traduit de l'Allemand, de Schlosser. — Collection de mémoires relatifs à la révolution française. — Manuscrit de 1812, par le baron Fain. — Cours d'économie politique, par Storch, avec des notes de J. B. Say. — Principes d'économie politique, par Malthus. — Principes de l'économie politique, par Riccardo.
Œuvres de Voltaire, édition de Bruxelles, à 60 cents le volume. — Œuvres de Viennet. — Œuvres de C. Delavigne. — Classiques in-18 et in-32. — (Cornelle, Racine), etc., etc. Les mêmes in-8^o.
Les Barricades, 3^e édition. — Les États de Blois, par l'auteur des Barricades. — Les Soirées de Neuilly. — Œuvres de Walter Scott. — Œuvres de Cooper. — Œuvres de Lord Byron. — Œuvres de Lamartine. — Œuvres de Chateaubriand. — Répertoire des théâtres étrangers.
Proverbes dramatiques de Leclercq. — Répertoires dramatiques in-8^o et in-32.
Une Soirée chez M. de Peyronnet, par Barthélemy et Méry, auteurs de la Villélaide. — Le Congrès des ministres ou la Revue de la garde nationale, par les mêmes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le 13 du courant on a perdu de Chaudfontaine à Liège ou dans la ville même une épingle en diamant. Bonne récompense à celui qui la remettra chez *Polis*, aubergiste, au pont d'Amersœur, n. 1. (149)

(298) **Avis pour surenchérir.**
Par acte passé devant M. Halleux, notaire à Battice, le 7 mai 1827, la veuve Jean-Baptiste Dewez et enfans, ont vendu publiquement deux fermes, situées en la commune de Battice, contenant 16 bonniers 15 perches 26 aunes, louées 896 florins des Pays-Bas, moyennant une somme de 17010 fls. Pays-Bas. Toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième jusqu'inclis le 31 courant, parmi en faisant déclaration en l'étude du sous-signé : le même notaire Halleux est chargé de vendre plusieurs fermes, situées au canton de Herve, de gré à gré.
HALLEUX, notaire.

Le syndic nommé à la faillite de J. Dehalu, ci-devant marchand de chevaux à Fexhe-Haut-Clocher, informe les créanciers non encore vérifiés dudit Dehalu, que M. le juge commissaire a fixé le mercredi vingt-trois mai courant, à trois heures de relevée, au tribunal de commerce, pour continuer l'examen des titres qui ont été produits.

En vertu de l'article 504 du Code de commerce, tout créancier vérifié a le droit d'assister aux vérifications ultérieures.
Liège, 15 mai 1829. (150)

Une jument de race étrangère, âgée de 5 ans, propre à la selle, à vendre au n. 777, place St. Lambert, à Liège. (29)



Ports de Liège et de Huy.

Adjudication publique. — En vertu d'une autorisation de S. A. R. le commissaire général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant général du génie Croiset, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou en cas d'absence le capitaine Engelen, commandant du génie à Liège, procédera à l'adjudication publique des travaux suivants :

- 1° La construction d'un laboratoire à l'épreuve de la bombe dans la citadelle de Liège ;
- 2° La livraison et la mise en place de chantiers dans les magasins à poudre des deux forts à Liège ;
- 3° Défaire et baisser plusieurs plate-formes, et en construire en maçonnerie de pierres bleues dans quelques flancs des casemates du fort de Huy.

Ces adjudications auront lieu, celle de Huy le 31 mai 1827, dans une des chambres du fort, et celle de Liège samedi le 2 juin, à l'hôtel de la couronne impériale, à Liège, chaque fois à onze heures du matin.

Les devis seront déposés en lecture dans l'hôtel susdit, trois semaines avant l'adjudication, tandis qu'on pourra prendre connaissance du plan du laboratoire, au bureau du premier lieutenant du génie de la Faille, à la citadelle.

Des informations ultérieures seront données tant au bureau du génie à Liège, que chez le garde du génie chargé du service à Huy.

Qu'on se le dise.

A louer pour la St. Jean prochain une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant ; située rue Hongrée, n. 655, près du rivage de la barque de Maëstreicht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves ; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commission. S'adresser au propriétaire rue Hors-Château, n. 284. ()

Le Sr. F. Colombier, fabricant de parapluies et ombrelles, place du Marché, n. 931, a l'honneur de prévenir les consommateurs, qu'il vient de confectionner un grand assortiment d'ombrelles au goût le plus moderne. Il recouvre parapluies et ombrelles, et fait tout ce qui concerne son état au plus juste prix. (66)

1500 florins du royaume à placer en constitution de rente. S'adresser à Mr. Debesve notaire rue Sœurs-de-Hasque. (281)

ra J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093, a reçu une partie de véritables nankins des Indes. Chez le même on trouve un dépôt considérable de toiles de Brabant, à prix fixe.

A vendre une bonne et commode maison rue des Ravets, n. 351. S'adresser rue d'Avroy, n. 583. (144)

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St-Barthélemi, n. 662.

Le bureau des eaux minérales d'Alfster établi à Cologne, a l'honneur de prévenir le public qu'il est seul chargé du débit de ces eaux, dont les qualités et les vertus sont connues depuis long-temps.

Une analyse récente faite avec le plus grand soin par M. Gustave Bischoff, professeur de chimie à l'université de Bonn, vient de constater que non-seulement ces eaux contiennent les mêmes substances que celles de Selters mais qu'elles l'emportent évidemment sur celles-ci, en ce que tous les sels favorables à la santé y sont contenus à une dose plus forte, tandis que les substances qui sont sans vertu médicale s'y trouvent dans une proportion beaucoup moindre.

Il résulte de l'analyse comparée des eaux d'Alfster et de celles de Selters que sur une livre (de 16 onces.)

	de l'eau de Roisdart	et de Selters.
Il y a :		
1° Carbonate de soude,	6,0406 gr.	5,8555 g.
2° Sulfate de soude,	3,6727	0,2488
3° Muriate de soude,	14,5995	16,2855
4° Phosphate de soude,	0,0505	0,2749
5° Carbonate de chaux,	2,1667	1,8672
6° Carbonate de magnésie,	3,0608	1,5935
7° Oxyde carbonate de fer		
8° 99e. traces de manganèse	0,0637	0,1542
9° Allamine,		
10° Silice,	0,1240	0,2892
	29,7787 gr.	26,5668 g.

La quantité de gaz acide carbonique que ces eaux contiennent ; a également été comparée et il résulte comme terme moyen entre plusieurs expériences que sur 100 pouces cubes d'eaux de

	Roisdart	et de Selters,
	128,30	117,58

pouces cubes de gaz acide carbonique libre ou à l'état de demi-combinaison. Cette analyse constate donc pleinement toutes les qualités attribuées aux eaux de Alfster, et comme elles peuvent être fournies à meilleur compte que celles de Selters le bureau sousigné espère que le public l'honorera de ses commandes.

Cologne, le 24 avril 1827.

Le bureau des eaux minérales de S. A. S. le prince de Salm. (52)

En vertu de deux jugements d'autorisation, il sera procédé le jeudi 31 mai 1827, à deux heures de l'après midi, au bureau de M. Bouhy, juge de paix, rue Plattes Pierres, n. 693 à Liège, par le ministère de M^e Lambinon, notaire à Liège, à la vente publique et licitation aux enchères, d'une propriété située à Prayon, commune de Foret, composée d'une maison de maître, d'un corps de ferme et une troisième petite habitation, avec :

- 1° 35 Perches 99 aunes et 11 palmes carrées P.-B. de jardin
- 2° 5 Bonniers 71 perches 35 aunes 85 palmes de verger et prairie.
- 3° 11 Bonniers 10 perches 54 aunes 16 palmes de terre labourable.
- 4° 66 perches 92 aunes 46 palmes de trieux, exploités par la V^e François Mathieu à Prayon.
- 5° 31 perches 74 aunes 85 palmes de prairie exploitée par François Pirard à Troz.
- 6° Et 3 bonniers 64 perches 97 aunes 42 palmes de bois.

Cette propriété qui offre, outre l'agrément de la pêche, est placée sur la route de la vallée de la Vestre à deux mille de Chaudfontaine elle sera exposée en détail et puis en masse.

S'adresser pour la voir à la V^e Mathieu, fermière à Prayon, et à messieurs Lefebvre, rue derrière St. Denis, n. 639 à Liège et pour connaître le cahier des charges chez M. Bouhy juge de paix, et chez ledit notaire.

A louer, pour être occupée de suite, une petite maison de campagne, entièrement restaurée à neuf, avec jardin contigu ; située près du faubourg Ste Marguerite en lieu dit Hautpré, à côté de la Belle-Vue Cette habitation réunit toutes les commodités possibles et forme un séjour très agréable. S'adresser au n. 583 quai d'Avroy. (123)

A louer de suite une belle maison de campagne, ou quartier, situé à Amay, près de l'église, ayant vue sur la grande place d'Amay, qui est contiguë à la grande route de Liège à Huy, ayant salle, salon et cuisine au rez-de-chaussée, et cinq pièces au premier ; belles caves et beaux greniers, jardins et terrasse, le tout garni des meilleurs fruits. S'adresser au propriétaire, Louis Detrixhe, audit Amay. (43)

Vente d'immeubles par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

Par acte passé le 20 juin 1826, devant M^e HALLEUX, notaire à la résidence de Battice, enregistré à Herve, le premier juillet suivant, et transcrit au bureau de la conservation des hypothèques à Liège, le quatre juillet susdit, vol. 280, n. 42, Alexandre Charles Denis Defraiture, avocat, demeurant à Liège, a vendu les immeubles dont la désignation suit ; savoir :

Une maison, bâtimens d'exploitation, jardin et dépendances, avec les biens fonds en trois pièces de prairies y annexés d'une contenance de trois bonniers métriques, quarante une perches 72 aunes carrées P.-B., formant un corps de ferme, situé en lieu dit Elvaux, commune de Battice, canton de Herve arrondissement de Liège, joignant aux propriétés des sieurs Gregoire Denis, Pierre Polis, et au chemin, et tel que ledit sieur Defraiture l'avait acquis des mains du sieur Corneil Marbaise, et Catherine Isabelle Walthery et consors, suivant acte du treize juillet mil huit cent vingt cinq, avenu sous ledit notaire, dument enregistré et transcrit.

Ces immeubles ont été vendus à Pierre Joseph Polis, meunier propriétaire, domicilié en la commune de Battice, moyennant le prix total de 4393 florins 25 cents.

Et en outre aux conditions reprises dans l'acte susdaté, par exploits de l'huissier Salme, en date des vingt huit et vingt neuf décembre 1826, y enregistré les vingt huit et trente, et de Leflis, huissier, en date du vingt neuf décembre susdit, enregistré à Herve, le même jour, signifiés tant à Alexandre Charles Denis Defraiture ; vendeur, qu'à Pierre Joseph Polis, acquéreur. M. Gregoire Denis, négociant, demeurant à Herve, a requis la mises aux enchères publiques des immeubles ci-dessus repris ; il s'est obligé de porter le prix desdits immeubles à un dixième en sus de la somme de 4393 florins 25 cents, et accessoire stipulé par ledit acte de vente, et a présenté pour caution M^e Nicolas Joseph Debesve, notaire, demeurant à Liège.

La surenchère a été admise et la caution reçue ; en conséquence et conformément au prescrit de l'article 2187, du code civil et des articles 836, 837 et 838, du code de procédure civile, les immeubles ci-dessus désignés seront, à la requête dudit M. Gregoire Denis, mis en vente aux enchères publiques, devant le tribunal civil de première instance, séant à Liège, sur la mise à prix de 5200 florins des P.-B., à cet effet la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience de criées dudit tribunal, le lundi dix neuf mars 1827, neuf heures du matin.

M^e Guillaume Joseph LHOEST, avoué près ledit tribunal, demeurant rue sur Meuse, n. 384, à Liège, y patente pour 1826, art. 308, 5^e classe, occupe pour le poursuivant.

Fait à Liège, le 16 février 1827.

Après les trois publications du cahier des charges, l'adjudication préparatoire à eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le sept mai mil huit cent vingt sept, et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience des criées du même tribunal le seize juillet mil huit vingt sept, sur la mise à prix de cinq mille deux cent florins des P.-B., prix de l'adjudication préparatoire.

M^e LHOEST, avoué patente comme dessus, continue d'occuper pour le poursuivant. G. J. LHOEST, avoué.